

Compte rendu du GROUPE DE TRAVAIL « FRONTEx » DU 31/05/2018

"Enfin quelques avancées..."

Cette instance était présidée par le Chef de Service, accompagné de la cheffe du bureau A1, du chef du bureau B2 et de ses adjoints pour les pôles maritime et aérien, d'un représentant de la DRGC Marseille, du CSDS de la BCMA et du préfigurateur du projet Ambition DG.

Outre notre déclaration préalable à laquelle vous accéderez en cliquant [ici](#), les autres OS ont lu leurs textes respectifs. Le Chef de Service a ensuite répondu aux questions soulevées et donné diverses informations complémentaires :

- **Concernant la problématique du désert maritime sur la façade Est de la Méditerranée:** la protection des côtes françaises méditerranéennes est assurée par les moyens des différents ministères présents sur la zone, coordonnés par le Préfet Maritime. Remarque des organisations syndicales: L'absence du P3 et de la DF33 est donc partiellement suppléée mais ne permet pas toutefois l'exercice de contrôles douaniers à la hauteur du risque LCF.
- **L'agence Frontex recrute:** cet organisme se renforce avec 1 000 agents pour 2020, pour ses missions maritimes & terrestres.
- **Le rapatriement des agents:** l'Administration adoptera les initiatives nécessaires afin de gérer le retour rapide de ses agents.
- Les textes européens répondent en grande partie aux questions des pouvoirs juridiques des agents en mer et la responsabilité personnelle des agents en cas d'usage de leur armes. Une discussion est en cours avec les autres administrations et instances. Une note de cadrage devrait sortir à l'issue de ces négociations.
- Le suivi médical des agents, susceptibles d'être porteurs de maladie sera évoqué entre le bureau A et le bureau B pour que ce suivi soit effectif si nécessaire.
- Les ordres de mission (nécessaires pour la prise en charge médicale) seront traités par le bureau B2 pour que tous les agents en soient en possession lors des détachements.

Durant les débats, la CFDT a évoqué divers sujets avec le Chef de Service:

Lorsque Frontex vous rembourse les sommes investies dans les navires et aéronefs, cette somme est-elle reversée à la Douane et qu'en faites vous ?

Le Chef de service rétorque que c'est sur le budget général de la Douane ("Budget 302") que se fait l'avance de frais des moyens et missions Frontex, et les remboursements réalimentent ce budget général.

Les engagements de frais se font sur un plan pluri-annuel.

Quel est le suivi du nombre de missions ou d'heures de surveillance dédiées à Frontex ?

L'agence Frontex impose un programme de surveillance; même lorsque la BGC de Nice réalise des opérations à la limite de nos eaux territoriales, cela entre dans le cadre des missions Frontex de la surveillance des côtes européennes.

Pourquoi ne pas accorder une organisation du temps de travail, 24/24ème si la disponibilité totale des agents engagés est réclamée par Frontex ?

Le Chef de Service est farouchement opposé au « 24/24èmes », la DG reste sur le 16/24èmes pour l'ensemble des acteurs, pilotes, PNT, PNNT, officiers de liaison. En réponse à la CFDT, il indique que les piétons bénéficieront aussi de ce régime. Seule la BGC Nice restera en 24/24 èmes qui est son rythme de travail actuel.

Pourquoi les agents des Douanes ne touchent-ils pas d'indemnités dans le cadre de la coopération et ne bénéficient-ils pas des remboursements des frais de repas à l'étranger comme pour l'opération "Pascal", selon le taux de Chancellerie en vigueur pour les marins (taux du pays au lieu des 15,25€) ?

Frontex différencie dans ses remboursements la partie hébergement, frais de bouche et celle afférente aux permanences opérationnelles. "Nous n'envisageons pas d'indemnités de mission pour des raisons budgétaires".

"Le taux de remboursement des repas à l'étranger dans le cadre de missions hors Frontex va être étudié pour vous apporter une réponse".

Si vous ne pouvez pas faire d'efforts indemnitaires, un décret prévoit que le service à la mer dans les armées donne droit à des prises en compte pour le calcul de la retraite. Nous vous demandons de bien vouloir étudier cette question qui n'a aucun impact financier pour nos civils douaniers en mission extérieure. La CFDT rappelle que des textes existent, ont été portés à la connaissance de l'Administration qui ne doit pas faire d'exceptions ni d'inégalités de traitement des fonctionnaires.

Au regard des éléments soulevés par les OS, le Chef de Service reconnaît qu'il y a matière à étudier les questions indemnitaires et les décrets sur lesquels elles se fondent, puis à en faire une synthèse qui aura vocation à être diffusée.

La CFDT Douane réitère sa demande pour les aériens de ne pas dépasser des périodes de 8 jours de missions + 2 jours de transport et de n'envoyer qu'un équipage navigants aériens.

Pour les aériens, le Chef de Service entérine les détachements de 10 jours de mission, non inclus les jours de mise en place avec un équipage et demi pour les navigants (3 pilotes et 3 PNT) et finalement 4 techniciens pour les non navigants (2B1 et 2B2).

Notre organisation intervient ensuite sur l'action de formation professionnelle délivrée par Frontex car cette question est en instance depuis plusieurs mois.

Le Chef de Service rétorque que si ce type de formation est proposée, il ne voit pas pourquoi la DGDDI s'en passerait. L'adjoint B2 pour la partie maritime indique que sous le mandat du précédent chef du bureau B2, cette demande avait été portée et soutenue au plus haut niveau.

La question des formations « médical 3 » est abordée ainsi que la demande d'une présence à bord d'un médecin ou d'un infirmier.

La CFDT Douane considère qu'il serait nécessaire de prévoir un protocole d'intervention d'un médecin psychologue pour le suivi de situations critiques comme la récupération de personnes sans vie.

Le représentant de la DRGC de Marseille répond que cette question a été prise en considération deux jours en amont de ce GT et qu'il reste à déterminer quel psychologue aura à intervenir, un expert choisi localement ou celui de la direction générale.

La CFDT Douane demande à la DG de s'engager auprès de l'avionneur à apporter certaines modifications sur les Beech avant la prochaine mission Frontex.

Le chef de B2 répond que la livraison des Beech ne cesse d'être reportée et que l'urgence est à la récupération effective de ces appareils. Certaines modifications devront être apportées ultérieurement dans une deuxième phase de modernisation. Les aspects sécuritaires sont priorités. Certaines réunions techniques se sont tenues avec les différents acteurs douaniers afin de hiérarchiser les modifications techniques.

Par ailleurs, lors des questions diverses, différentes remarques ont été apportées dont celle concernant le glissement possible du détachement du P3 si la réparation de la fortune de mer devait prendre plus de temps que prévu.

L'achat d'une base vie pour les aériens est à l'étude dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents sur les sites aéroportuaires choisis.

Régulièrement, Frontex envoie des demandes ("open call") qui sont pour le moment systématiquement refusées par la Direction Générale dans la mesure où elle considère que les moyens ne sont pas encore complètement opérationnels et que le niveau d'engagement pour Frontex est cohérent.

Les dates de détachements pour 2019 n'ont pas encore été déterminées.

La CFDT Douane demande si un nouveau groupe de travail sera proposé sur le suivi des questions soulevées au titre de cette instance

Le Chef de Service répond que la thématique Frontex ne fera pas l'objet d'un nouveau groupe de travail mais juste d'un retour aux Organisations Syndicales.

Petit aparté sur la programmation de renouvellement des moyens : La conjoncture actuelle est plutôt bonne dans ce domaine, il n'est donc pas envisagé de faire appel à des financements Frontex pour le moment.

L'appel d'offre a été lancé pour le renouvellement des vedettes Garde-Côtes de Fort de France et Pointe à Pitre (à ce jour plusieurs dossiers ont été déposés).

Il est prévu dans le cadre de la programmation de s'occuper en suivant des vedettes de Dunkerque, Kourou et St Martin. Restera ensuite à programmer celle des vedettes d'Ajaccio et Port Vendres.

En conclusion, une salve de groupes de travail venue un peu tard mais qui a permis de prouver une fois de plus qu'un dialogue social constructif basé sur la recherche de compromis pouvait permettre d'améliorer les conditions d'engagement de nos collègues dans le dispositif FRONTEX.

Toutefois, chaque nouvelle mission Frontex génère son lot de questions inédites pour lesquelles la CFDT Douane interviendra et pour lesquelles l'Administration se devra d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques.

